



CHSCT départemental

Lundi 30 avril 2018

Compte rendu

Clémence PIERRE, devient la conseillère académique de prévention en remplacement de Floripe FAURE qui devient conseillère en qualité de vie au travail auprès du Recteur.

[La déclaration de la FSU](#)

Plan ARACT

Point sur l'expérimentation de l'outil ARACT ([Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail](#), association gérée par les partenaires sociaux régionaux). L'école d'Ambert qui s'était portée volontaire a expérimenté cet outil le 10 janvier en présence de Christian Lachaux, conseiller de prévention DSDEN 63, du conseiller de prévention de la circonscription, de Mme Fauron, médecin de prévention et Floripe FAURE, conseillère Académique de prévention.

Cet outil permet d'identifier les facteurs de risques pour apporter des solutions. Il permet d'outiller la réflexion sur des situations problèmes. Cet outil permet également l'élaboration d'une grille pour repérer les difficultés et la conception de solutions : intervention du pôle ressource ASH, activation du réseau PAS, Mise en place d'actions de formation. Cet outil permet d'échanger. Il a pour but d'intégrer des éléments de prévention dans le DUER.

La FSU demande que cet outil d'analyse n'occulte pas les besoins en moyens humains.

Expérimentation formation réseau PAS

Cette expérimentation s'est déroulée sur les circonscriptions de Chamalières, Issoire, Ambert et Clermont-Gergovie. Elle avait pour but d'aider les équipes des circonscriptions à intervenir dans des situations de conflits avec les parents, entre collègues ou vis-à-vis des municipalités, conflits qui augmentent dans le département en nombre et en intensité.

La FSU demande que cette formation puisse se développer auprès des directeurs et des enseignants, en première ligne dans les situations conflictuelles.

Le réseau PASS intervient sur demande individuelle lors de rendez-vous individuels. Une demande collective est possible : elle passe alors par la rédaction d'un projet collectif.

Prévention, Aide et Suivi des personnels fragilisés

Le service social du Rectorat, en lien avec les médecins, participe aux actions de prévention menées dans le cadre d'un partenariat entre l'éducation nationale et la MGEN : le PAS (Prévention, Aide et Suivi des personnels fragilisés). Voir [Bulletin officiel n° 36 du 7 octobre 2004](#).

Tous les ans des actions collectives sont organisées auprès des personnels dans les différents départements de l'académie. Elles ont eu pour thème : les maladies cardiovasculaires, la voix, le stress au travail, la régulation des conflits au travail.

Par ailleurs dans le cadre du PAS, des lieux d'écoute et d'accueil ont été mis en place. Ils permettent aux personnes qui le souhaitent d'avoir des [entretiens avec des psychologues du travail](#).

[En savoir plus et contacter le réseau PAS](#).

Groupe de travail situations complexes

Il a donné lieu à la rédaction d'un schéma pour éclairer les collègues dans les démarches à réaliser lorsqu'ils doivent faire face à des situations complexes. Un certain nombre d'amendements, portés par les organisations syndicales, devraient être pris en compte.

L'administration informe le CHSCT-D que la publication d'un document venant du Ministère : [le guide méthodologique en matière de prévention des risques professionnels et accompagnement des personnels confrontés à des situations difficiles avec des élèves à besoins éducatifs particuliers ou à comportement perturbateur](#) vient d'être publié sur le site du Ministère de l'Education Nationale.

Christian Peymaud, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail explique que la méconnaissance des devoirs de notre employeur en droit du travail l'ont conduit à réaliser ce schéma. Il informe le CHSCT que l'agression d'un agent ne doit pas conduire à un arrêt de travail mais à une déclaration d'accident de service. Cette déclaration d'accident de service peut se faire sans délai et même sans arrêt de travail. Il explique qu'un rappel à la loi, réalisé par l'IEN ou le DASEN, même s'ils n'ont pas autorité à convoquer mais seulement à inviter, peut suffire à désamorcer une situation conflictuelle, en cassant la relation binaire (agresseur/agressé). Les autorités hiérarchiques ont donc le devoir d'informer l'agent de la possibilité de déclarer un accident de service.

Le conseil des maîtres peut se prononcer sur l'agression du collègue. Cette action permet d'engager le collectif dans cette situation, d'expliquer les raisons des agissements des collègues et de mettre en place des dispositions collectives en prévention de futurs conflits.

Il est important également que la protection fonctionnelle soit demandée par l'agent agressé car elle permet le financement par l'employeur d'un suivi psychologique. L'état doit réparation à l'agressé. Il est conseillé de demander la protection fonctionnelle avant de porter plainte.

Bien que [l'Autonome Solidarité](#) ait une convention avec l'Education Nationale et soit très compétente dans la connaissance de la défense des personnels, elle n'a pas vocation à entrer dans ce schéma réalisé par l'employeur même si elle peut apporter des outils d'une grande expertise dans le domaine de l'aide juridique.

Le CHSCT-Académique devrait aussi être à l'initiative d'un tel protocole, pour les personnels du 2d degré.

Les organisations syndicales demandent que les IEN en soient destinataires.

Groupe de travail écoles du 21^{ème} siècle

Un nouveau document est paru au niveau ministériel depuis une semaine afin d'apporter les connaissances nécessaires lors de la construction de nouvelles écoles.

Les organisations syndicales qui ont demandé les groupes de travail sur les situations complexes et la charte d'une école du 21^{ème} siècle revendiquent qu'ils puissent se tenir rapidement. L'administration propose de faire un bilan sur ce dossier lors du prochain CHSCT et qu'un travail soit programmé sur l'année à venir.

Le 25 mai, la commission administrative « situations complexes » va se tenir. Le groupe de travail sera programmé courant juin.

Groupe de Travail assistantes sociales

L'administration souhaite que le groupe de travail assistantes sociales soit mis en place au niveau du CHSCT-Académique. Si une problématique particulière au département est soulevée, le CHSCT-A pourra demander au CHSCT-D de se saisir de cette question.

RSST

Huit situations d'élèves avec des comportements inadaptés sont étudiés, quatre situations de conflits entre école et parents, une situation de relation conflictuelle entre collègues ainsi qu'un problème de nuisances sonores.

La FSU rappelle que l'Education Nationale est responsable de la santé des personnels. Elle doit donc apporter des solutions comme affecter des remplaçants stables, interpeler les municipalités dans le cadre de problèmes bâtimentaires, soutenir les collègues, réaliser les informations préoccupantes quand les collègues le demandent, organiser des stages au niveau de l'école, initier des actions en direction des parents et des mairies.

Par exemple dans le cas de l'absence de faux plafonds dans une école, le directeur fait remonter en conseil d'école le problème, informe le conseiller de prévention de la circonscription qui fait remonter au conseiller de prévention départemental. Le Maire, propriétaire des locaux, est interpellé et a obligation de répondre. Le DASEN peut également prendre rendez-vous avec lui.

Les fiches RSST doivent être envoyées au service responsable. La ville de Clermont-Ferrand a un service de prévention de la ville. Les infirmières municipales et les ATSEM sont sensibilisées et en contact avec les services de la petite enfance. Elles peuvent également faire remonter ce type de problème aux services de la Mairie.

Pour rappel, la transmission d'une information préoccupante est un acte citoyen.

Elèves fugueurs

Il faut appeler les services de police ou de gendarmerie (17) et les parents en cas de fugue.

Deux avis votés par l'ensemble des organisations syndicales

1^{er} avis demandant le recrutement par le rectorat d'un psychologue du travail

Ce recrutement permettrait d'avoir plus de souplesse et de réactivité que le réseau PASS et offrirait la possibilité que ce psychologue intervienne auprès d'un collectif s'il en fait la demande.

2^{ème} avis demandant l'abrogation de la [circulaire 2017-050 parue au BO du 16 mars 2017](#) (amélioration du dispositif de remplacement)

Cette circulaire a des conséquences sur la rémunération des autorisations d'absence. Pour les organisations syndicales l'absence d'une médecine de prévention suffisante rend caduque cette circulaire. Les organisations syndicales demandent que toutes les autorisations d'absence demandées soient accordées avec rémunération.

Inspection d'écoles par l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail

Les écoles de Brenat et de Beaulieu ont été inspectées par l'Inspecteur Santé et Travail, suite à l'utilisation du RSST (Registre de Santé et de Sécurité au Travail)

Points sur les accidents de service

40 déclarations d'accidents de service avec en moyenne 28 jours d'arrêts dont 12 nécessitant des soins, 2 agressions, 2 épuisements et 2 accidents physiques ont été effectuées. Une demande d'imputabilité au service a été refusée.

L'an dernier, ce sont 69 dossiers qui avaient été constitués.

Quelle intervention de notre administration en cas de difficultés relationnelles avec les mairies ?

L'IA-DASEN a adressé un courrier aux maires pour rappeler les prérogatives des conseils d'école en cas de demande dérogatoire à la semaine de 4,5 jours. Six situations restent problématiques. Dans les autres cas, les IEN sont intervenus.

Allègements de service

Les collègues avaient jusqu'au 9 mars dernier pour en faire la demande. Elles s'élevaient entre 16 et 20 contre 23 l'an dernier. Le support budgétaire a été légèrement augmenté cette année. 3, 375 ETP (Equivalents Temps Plein) seraient nécessaires pour répondre aux besoins. Cette année, seulement deux ont été possibles.

Canicule

Demande du CHSCT que les épisodes de canicule soient anticipés afin d'éviter les situations de crise de l'an dernier.

Médecine de prévention

Un médecin de prévention a été recruté ainsi qu'un infirmier de prévention, soit deux temps pleins

Médecine scolaire

L'infirmière conseillère technique auprès de l'IA-DASEN rappelle que les enseignants n'ont pas à choisir les élèves pour la visite des 6 ans. Les organisations syndicales réitèrent leur demande que tous les enfants bénéficient de la visite des 6 ans.

En savoir plus...

[Santé et sécurité au travail sur le site de la DSDEN 63](#)

[Exemple de registre de danger grave et imminent](#) (version noir et blanc)

[Exemple de registre de santé et sécurité au travail](#) (version noir et blanc)

[Le CHSCT](#) (Fiche du Kisaitou pratique 63)

Procédure

Dès que le registre santé et sécurité au travail a été rempli, adresser une copie à :

L'IEN de la circonscription

Nathalie TRICOT, élue titulaire, secrétaire du CHSCT (chsct-sec-63@ac-clermont.fr)

SNUipp-FSU 63, Régine DUMAS, élue au CHSCT-D (snu63@snuipp.fr)

Fédération syndicale Unitaire

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 09.66.83.94.13